

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par
M. Orphelin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, ajouter l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Le 7° est complété par les mots : « et en visant, d'ici 2027, la fin des logements classés en catégories F et G du diagnostic de performance énergétique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le bilan énergétique de la France pour 2017, le commissariat général au développement durable (CGDD) révèle que l'énergie à la maison représente 8,5 % des dépenses réelles des ménages. Cette part augmente de 0,2 point, après trois années consécutives de baisse. Les logements classés F et G étant bien souvent occupés par des ménages modestes, il y a un enjeu de justice sociale à agir pour éradiquer ces passoires thermiques et réduire ainsi durablement la consommation énergétique du secteur résidentiel.

Le programme présidentiel ayant comme objectif la rénovation de la moitié des logements-passoires dès 2022, cet amendement s'inscrit dans la continuité pour proposer un objectif de fin des logements en catégorie F et G d'ici 2027.